

Rassemblement des Familles spirituelles à Lourdes /18/20 Octobre 2013

Atelier N°3 / Ecrire la charte d'un groupe

Madame Marie-Juliette GERARD

Fraternité Jean-Emile Anizan

Madame Marie-Juliette Gérard, Fraternité Anizan

La Fraternité Jean-Émile ANIZAN est une "Association privée de fidèles" qui fait partie d'une Famille Spirituelle : la famille Anizan. En 1918, le Père Anizan fonde un Institut religieux pour "l'Évangélisation de la classe populaire et pauvre par le ministère des paroisses et leurs œuvres"; toute sa vie est imprégnée par ce qu'il appelait "Le mal de Dieu et le mal du ministère du peuple".

Quelques dates pour mieux comprendre le cheminement :

- 1994 : Le père JOURFIER, responsable des Fils réunit des laïcs qui ont été profondément marqués par l'intuition des Fils de la Charité.
- 1994 – 1999 : des équipes de laïcs se constituent en France autour des paroisses gérées par les Fils de la Charité.
- 1999 : Première assemblée générale des laïcs.
- 2001 : dépôt des statuts en préfecture – Reconnaissance de l'association loi 1901.
- 2001 : Vote de la Charte en assemblée générale.
- 2007 : Reconnaissance officielle de la Fraternité Anizan par l'Eglise.
- 2008 : Fondation de la Famille Anizan à Lourdes
- 2013 : réflexion sur l'intérêt d'une Charte pour la Famille Spirituelle Anizan rassemblant : Fils de la Charité, Auxiliatrices de la Charité, fraternité Anizan et Compagnons de la Charité.

1) Quand devient-il nécessaire d'écrire une Charte ?

Sur les paroisses conduites par les Fils de la Charité, des laïcs ont été touchés par leur façon de vivre, de contempler la vie. Les liens d'amitié qui s'étaient créés ne suffisaient pas à nourrir notre foi. C'est en découvrant la spiritualité et l'œuvre du Père Anizan que la fraternité est née. Groupes informels au départ. Des groupes se sont mis à écrire ce qu'ils voulaient vivre, ils ont parlé des textes d'Anizan qui les ont marqués ; un besoin de mutualisation s'est fait sentir. Besoin aussi de trouver une base commune pour expliquer qui nous sommes à ceux qui souhaiteraient nous rejoindre.

Pour la première équipe, la charte était prioritaire sur le dépôt des statuts. Les statuts loi 1901 nous donnent une indépendance de gestion (humaine et financière), mais la colonne vertébrale de la Fraternité, son fondement, nous sont donnés sur la Charte.

Certains Fils de la Charité - qui par leur Chapitre de 1994 soutiennent et impulsent la naissance d'une Fraternité - ont quelque appréhension : quelle devienne un tiers-ordre, que les laïcs prennent le pouvoir ! Leur proposer notre Charte offre une garantie.

2) Avec qui le faire ?

Le fondateur auquel on se réfère est toujours à l'œuvre en ce monde par ses descendants ! Ceux-ci sont garants de la spiritualité qui les fait vivre. Nous avons toujours été accompagnés par un Fils de la Charité nommé par ses Supérieurs et qui nous a aidés à construire cette Charte.

Les supérieurs ont donné leur accord et nous ont largement soutenus sans jamais interférer sur la rédaction et sur la vie de l'association.

3) Quels points de repères mettre dans une première ébauche ?

Je ne peux que vous détailler le contenu de notre charte, à chaque groupe de construire la sienne. Nous nous sommes beaucoup inspirés du livre de Sr Bernadette DELIZY pour définir ce que nous voulions être ou ne pas être : nous ne voulions pas être des "associés", nous ne sommes pas des religieux, par exemple.

- En Intro : pourquoi une charte ?
- 1 – La Fraternité et son esprit : référence à la vie spirituelle et apostolique de Jean-Émile ANIZAN : raison d'être de notre Fraternité.
 - ✘ 1-2 – Référence à notre engagement de Baptisés, à la suite du Christ toujours premier. Vibre cet engagement à la manière de J-E Anizan.
 - ✘ 1-3 – notre mission en monde populaire et près des "pauvres" au sens Évangélique du terme.
 - ✘ 1-4 – L'âme et la caractéristique de la Fraternité sont la Charité. Nous nous laissons menés par l'Esprit.... Dans la Fraternité, la vie rentre à flot....Une école d'écoute, un lieu ouvert, lieu de partage... Nous rendons grâce au Père.
- 2 – Le sens à donner à ses engagements dans le monde.
- 3 – La vie de prière et notre vie sacramentelle.
- 4 – notre ressourcement : formation... retraite...accompagnement spirituel...
- 5 – Notre vie en responsabilité sur le terrain où nous sommes implantés, avec les paroisses et avec les Fils de la Charité.
- 6 – Notre engagement (participation) dans l'association.

4) Qu'est-il bon d'y trouver et pourquoi ?

Nous y avons mis ce qui nous semble être guide pour entrer pleinement dans la spiritualité. Il est important d'écrire ce qui a conduit le fondateur à créer un institut religieux.

Nous essayons de tendre vers la charte. Par exemple la lecture régulière de l'Évangile : une ligne qu'il est important d'écrire pour pouvoir s'y référer. L'accompagnement spirituel, tous ne sont pas accompagnés, mais il est tellement important pour avancer dans la foi ! Il est bon d'y trouver ce à quoi nous tenons : c'est notre colonne vertébrale. L'adhésion à la charte implique dans notre vie des conditions, des avancées.

Quand on voit les tiraillements dans notre société, quand on constate le repli sur soi des gens, y compris en Eglise, repli de communauté, il nous semble important de pouvoir s'appuyer sur un texte de référence. La Charte est pour nous ce texte.

Ce que nous n'avons pas voulu y mettre :

- L'organisation matérielle de l'association (rôle des statuts et règlement intérieur)
 - Une liste d'engagements à respecter : la charte est invitation, ligne proposée. A chacun de trouver les moyens afin de s'approcher le plus possible de cette ligne.
- 5) Que convient-il de préciser au fur et à mesure du cheminement du groupe, de la famille ?

Depuis 2001, aucun mot de la Charte n'a été modifié et cela nous semble important. C'est la trame qui permet à l'édifice de vivre en innovant pour toujours mieux être au service de ceux vers qui nous sommes envoyés. Si la trame change, le tissu s'effrite !

Notre charte donne un cadre, mais laisse suffisamment de liberté à chacun pour trouver sa voie. Nous y faisons souvent référence, mais personne n'a encore demandé de modification.

Certains groupes spirituels ont décidé de faire des engagements officiels, pour nous ce n'est pas le cas : nous sommes libres de nous retirer de la Frat à tout moment. Lorsque nous adhérons, nous recevons la Charte – souvent au cours d'une Eucharistie dans un temps fort de rassemblement. Nous recevons aussi une carte d'adhésion que nous signons.

"Nous voulons participer à la spiritualité et à la mission, en lien avec l'institut des Fils de la Charité, *de la façon la plus entreprenante possible pour répondre aux besoins perpétuels du peuple* selon les mots du Père Anizan et selon nos façons d'aujourd'hui" (extrait de la Charte)

Marie-Juliette GERARD

Avec l'aide des anciennes présidentes : Annie CHATON et Hélène NEGRINI et de notre accompagnateur : Michel BAILLY (fc)